

Rapport du Groupe de personnalités

**RENFORCER LE RÔLE ET L'IMPACT
DE LA CNUCED EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT**

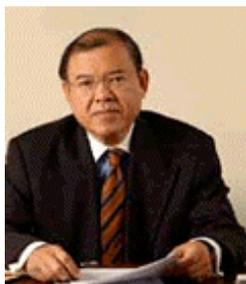


Nations Unies

UNCTAD/OSG/2006/1



Préface du Secrétaire général de la CNUCED



En octobre 2005, j'ai créé le Groupe de personnalités, dont les membres ont pour mission de me conseiller, à titre individuel, sur la façon de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement. Le Groupe a examiné les différentes stratégies que pourrait suivre la CNUCED pour s'acquitter de sa mission et ses mandats dans le domaine du développement, tels qu'ils sont définis dans le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo.

J'ai le plaisir de communiquer le rapport du Groupe aux États membres. Je me félicite de cette précieuse contribution au processus de revitalisation de la CNUCED. Je suis convaincu que ce rapport sera d'une grande utilité pour l'organisation. Fouillé et novateur, il contient un certain nombre de propositions concrètes susceptibles de renforcer le fonctionnement de la CNUCED. J'espère sincèrement que les États membres examineront attentivement ce rapport, qui est également étudié par le secrétariat. Je collaborerai étroitement avec les États membres pour renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Président et aux membres du Groupe pour la sagesse et le dévouement dont ils ont fait preuve dans leurs fonctions. Par leur travail, ils ont apporté une précieuse contribution à l'avenir de la CNUCED et à la cause du développement en général. Ma reconnaissance va

aussi aux proches collaborateurs des personnalités et au personnel du secrétariat qui a fourni un appui fonctionnel.

J'entends continuer à collaborer avec le Groupe au profit de la CNUCED et de la cause du développement.

Le Secrétaire général de la CNUCED



Supachai Panitchpakdi

Lettre d'accompagnement du Président du Groupe

Monsieur Supachai,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de personnalités, intitulé «Renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement». Le Groupe s'acquitte ainsi de la mission qui lui a été confiée.

Au cours des six derniers mois, le Groupe s'est réuni de manière formelle à trois reprises. Il a aussi eu des échanges informels entre ces réunions et les personnalités ont fourni des contributions écrites en vue de l'élaboration du rapport.

Le Groupe a aussi procédé à des échanges de vues approfondis avec un grand nombre d'ambassadeurs et de coordonnateurs régionaux à Genève. Notre travail a été notamment enrichi par un document préparé par S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa capacité de Président du Conseil d'administration du Centre Sud. Nous sommes extrêmement reconnaissants pour toutes ces contributions.

Notre travail n'aurait pas été possible sans l'appui considérable que nous avons reçu. Les Gouvernements du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Royaume-Uni ont offert de généreuses contributions financières. Le Cabinet du Président finlandais, l'Institut Fernando Henrique Cardoso et le Forum de Boao pour l'Asie ont apporté des contributions en nature. Les missions permanentes de l'Autriche, des Pays-Bas et du Pakistan à Genève ont accueilli des consultations entre les membres du Groupe et des ambassadeurs et coordonnateurs régionaux en poste à Genève.

J'aimerais aussi vous remercier, M. Supachai, en mon nom ainsi qu'au nom des autres membres du Groupe, de nous avoir confié cette importante tâche. Nous avons grandement apprécié votre justesse de vues concernant la CNUCED et nous sommes tous impressionnés par la force de votre engagement pour le développement.

Je tiens également à dire notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué ces six derniers mois à notre réflexion, et en particulier à nos assistants respectifs. Nous sommes également reconnaissants au Coordonnateur du Groupe, M. James Zhan, et à M. Jörg Weber pour leur appui technique et administratif.

Le Groupe est heureux de contribuer au renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement. Nous continuerons à suivre l'évolution de la situation avec grand intérêt et serons ravis de contribuer à nouveau aux travaux de la CNUCED si cela s'avérait nécessaire.

Le Président du Groupe de personnalités



Fernando Henrique Cardoso

Membres du Groupe de personnalités



FERNANDO HENRIQUE CARDOSO
(Président du Groupe)

- Ancien Président de la République fédérative du Brésil
- Président du Groupe de personnalités sur les relations entre l'ONU et la société civile
- Membre de la United Nations Commission for the Legal Empowerment of the Poor



GRO HARLEM BRUNDTLAND

- Ancienne Première Ministre de la Norvège
- Ancienne Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé
- Présidente de la Commission mondiale de l'environnement et du développement
- Membre de la United Nations Commission for the Legal Empowerment of the Poor



JAGDISH BHAGWATI

- Professeur d'économie et de droit à la Columbia University
- Membre du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- Ancien Conseiller spécial sur la mondialisation à l'ONU



JOAQUIM ALBERTO CHISSANO

- Ancien Président de la République du Mozambique
- Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet mondial de 2005
- Président actuel de l'Africa Forum of Former African Heads of State and Government



TARJA HALONEN

- Présidente de la République de Finlande
- Coprésidente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation
- Coprésidente du Sommet du Millénaire des Nations Unies



YONGTU LONG

- Secrétaire général du Forum de Boao pour l'Asie
- Ancien Vice-Ministre du commerce extérieur et de la coopération technique de la Chine
- Ancien Représentant en chef chargé des négociations commerciales (Chine)



BENJAMIN MKAPA

- Ancien Président de la République-Unie de Tanzanie
- Coprésident de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation
- Membre de la United Nations Commission for the Legal Empowerment of the Poor
- Membre du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement



LAWRENCE H. SUMMERS

- Président de Harvard University
 - Ancien Secrétaire au Trésor des États-Unis
 - Ancien Économiste en chef et Vice-Président (Économie du développement) de la Banque mondiale
-

Table des matières

	Page
Préface du Secrétaire général de la CNUCED	iii
Lettre d'accompagnement du Président du Groupe	v
Membres du Groupe de personnalités	viii
Résumé	xiii
Introduction	1
Chapitre I. La raison d'être de la CNUCED et la cause du développement	3
A. Le contexte changeant du développement.....	3
B. Réalisations de la CNUCED	6
C. L'érosion progressive du rôle de la CNUCED.....	7
D. Questions supposant l'engagement de la CNUCED	8
Chapitre II. Positionnement stratégique et alliances	13
A. Incidences de la réforme du système des Nations Unies sur la CNUCED	13
B. Positionnement stratégique de la CNUCED	17
C. Rationalisation des relations avec d'autres organisations internationales.....	18
D. Participation effective des acteurs du développement.....	21

Table des matières (suite)

	Page
Chapitre III. Rendre la CNUCED plus efficace et performante	23
A. Recherche et analyse des politiques	23
B. Formation de consensus au niveau international.....	25
C. Coopération technique	32
D. Créer des synergies et garantir la cohérence	36
Conclusions	39
Annexe 1. Mandat du Groupe de personnalités	41
Annexe 2. Remerciements	43

RÉSUMÉ

Il a été demandé au Groupe de personnalités de déterminer comment accroître l'efficacité et la rationalité du fonctionnement de la CNUCED et renforcer le rôle et l'impact de celle-ci en matière de développement, à la lumière du Plan d'action de Bangkok et du Consensus de São Paulo. Le présent rapport rend compte des travaux du Groupe. Il ne prétend ni à un traitement global ni à une analyse exhaustive des questions en jeu. Il présente plutôt un certain nombre d'idées qui visent à replacer dans un cadre cohérent les problèmes et les défis auxquels est confrontée la CNUCED. Y sont abordées les questions stratégiques qui se posent à l'organisation et qui illustrent la réflexion actuelle sur les problèmes de développement et le nouvel environnement que constitue la mondialisation. Ce rapport entend être un rapport prospectif, assorti de propositions pragmatiques.

Le rapport est adressé au Secrétaire général de la CNUCED. Si certaines propositions relèvent des compétences de celui-ci pour leur application, d'autres nécessiteront des consultations avec les États membres. Pour d'autres encore, la décision incombera entièrement aux États membres, après une éventuelle intervention du Secrétaire général de l'ONU dans les instances appropriées.

Le Groupe de personnalités propose donc les recommandations ci-après:

Recommandation n° 1: La CNUCED doit être une initiatrice, la première à identifier et à analyser de nouvelles problématiques fondamentales telles que «l'aide pour le commerce», la question des compétences disponibles et «l'exode des cerveaux», la mise en place d'un cadre favorisant «l'investissement pour le développement», et elle doit préconiser des solutions pragmatiques aux principaux problèmes et défis du développement, d'aujourd'hui et de demain.

Recommandation n° 2: Tous les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies devraient solennellement s'engager à s'en tenir strictement aux compétences fondamentales de leurs organisations respectives et à contribuer effectivement à l'approche cohérente par pays appliquée par le système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il pourrait être utile à cet égard d'établir un registre reprenant les mandats de tous les organismes et toutes les institutions spécialisées des Nations Unies.

Recommandation n° 3: Les compétences fondamentales de la CNUCED devraient être préservées et renforcées de façon à en faire ressortir les correspondances intrinsèques. Le regroupement à l'échelle du système des Nations Unies d'activités sous les rubriques de développement, d'environnement et d'assistance humanitaire ne semble pas être un moyen efficace de traiter les «questions fondamentales de développement économique».

Recommandation n° 4: La CNUCED devrait se positionner de façon stratégique en fonction de trois grands critères – avantages comparatifs, différenciation et complémentarité, et intervention stratégique et catalytique – de façon à tirer le meilleur parti de ses atouts pour obtenir des résultats dans le domaine du développement.

Recommandation n° 5: La CNUCED devrait nouer de véritables partenariats avec les organisations internationales et les entités du système des Nations Unies dont les activités sont complémentaires de ses propres efforts, par le biais d'une coopération et d'une coordination renforcées, en vue d'éviter tout double emploi.

Recommandation n° 6: La CNUCED devrait accroître la participation de la société civile et du secteur privé à ses travaux, en accordant une attention particulière aux ONG «de base» et aux petites et moyennes entreprises dans les pays en développement.

Recommandation n° 7: La CNUCED devrait envisager de créer un réseau mondial de groupes de réflexion spécialisés dans les activités de promotion de la politique de développement et l'élaboration de stratégies dans différents pays, afin de promouvoir les échanges de vues, d'expériences et de meilleures pratiques.

Recommandation n° 8: La CNUCED devrait améliorer la qualité et la cohérence de ses travaux de recherche et d'analyse en instituant un groupe consultatif d'éminents économistes du développement, qui évaluerait les principaux résultats de ses travaux de recherche et lui fournirait les conseils nécessaires.

Recommandation n° 9: La CNUCED devrait renforcer les produits «phares» de ses travaux de recherche et ses principales séries d'études, limiter le nombre de publications de moindre importance et veiller à une

communication et à une diffusion efficaces de façon à toucher les décideurs de haut niveau.

Recommandation n° 10: Les États membres devraient abandonner toute posture de confrontation, et créer un climat de confiance et de sérénité propice à un esprit de partenariat pour le développement et à un sentiment de «succès partagés».

Recommandation n° 11: Le système de groupes (de pays) peut être utilement conservé pour la prise de décisions au niveau stratégique, mais il devrait être utilisé avec plus de flexibilité dans les délibérations et débats de fond et pour la formation de consensus sur des questions spécifiques de développement, en vue de parvenir à des solutions pragmatiques.

Recommandation n° 12: La CNUCED devrait envisager de créer un Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour financer la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, et également de faire appel à cette fin aux programmes bilatéraux d'aide au développement.

Recommandation n° 13: Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devrait apporter des solutions pertinentes et pragmatiques aux problèmes de développement. Les résultats pourraient être formulés en suivant une approche synergique, en quatre étapes, et prendre la forme, par exemple, de répertoires de meilleures pratiques, de listes de contrôle, de lignes directrices indicatives, d'ensembles de critères ou de principes, et de cadres de référence.

Recommandation n° 14: Les réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED devraient être transformées en groupes d'experts permanents, avec une durée de vie pouvant aller de deux à quatre ans, chaque groupe étant spécialisé dans différentes questions fondamentales de développement et ayant pour objectif explicite de formuler des propositions pragmatiques.

Recommandation n° 15: Les commissions de la CNUCED gagneraient à être rationalisées et à être transformées en une commission du commerce et une commission de l'investissement, avec une éventuelle troisième commission s'occupant de la technologie.

Recommandation n° 16: Les délibérations du Conseil du commerce et du développement devraient s'enrichir d'une séance de dialogue interactif avec des groupes de réflexion sur le développement économique. Le débat de haut niveau, qui est inefficace, devrait être remplacé par un dialogue multipartite ou par un «forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement».

Recommandation n° 17: On pourrait envisager de tenir les sessions de la Conférence tous les deux ans, en consacrant chaque session à un large thème relatif au développement. La préparation de chaque session de la Conférence devrait être plus courte et plus efficace.

Recommandation n° 18: La CNUCED devrait accroître sa participation aux mécanismes d'assistance technique au niveau des pays et aux programmes régionaux de développement, y compris dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement.

Recommandation n° 19: Les activités d'assistance technique de la CNUCED devraient s'appuyer sur l'excellence technique de l'institution en matière de questions de politique économique. La CNUCED devrait regrouper ses quelque 400 projets en quatre ou cinq grands programmes de coopération technique axés sur des thèmes fondamentaux, en vue d'en maximiser l'impact et d'en accroître l'efficacité et la cohérence. Elle devrait également diversifier ses sources de financement.

Recommandation n° 20: La CNUCED devrait envisager de se doter d'un organe consultatif pour l'assistance technique, composé de représentants d'institutions d'aide au développement et d'institutions bénéficiaires, qui conseillerait le Secrétaire général sur la définition des stratégies institutionnelles de coopération technique et examinerait l'impact de celles-ci.

Recommandation n° 21: La CNUCED devrait veiller aux synergies entre les trois piliers de son activité en renforçant son mécanisme central de coordination verticale et horizontale. Elle pourrait également créer des équipes multidisciplinaires pour répondre efficacement aux nouveaux besoins des pays en développement. Et elle pourrait proposer de présenter, immédiatement après un changement de gouvernement, des exposés sur des questions de commerce, d'investissement et de technologie aux nouvelles équipes gouvernementales.

Introduction

1. La CNUCED se trouve à un tournant, avec d'un côté la réalité de son succès et de l'autre le sentiment qu'elle est devenue superflue. La réalité est que la CNUCED peut afficher un bilan qui reflète l'accomplissement de son mandat en tant que principale organisation internationale s'occupant des problèmes de commerce et de développement. Et pourtant, le sentiment s'est indéniablement fait jour que la CNUCED aujourd'hui manquait de pertinence, d'efficacité et d'impact.

2. Les membres du Groupe de personnalités tiennent à mettre en avant les résultats obtenus par la CNUCED dans ses efforts en faveur du développement partout dans le monde, tout en soulignant la nécessité, compte tenu de l'évolution du monde et de la conception des stratégies de développement, de rénover et de revitaliser l'organisation. Le présent rapport aborde donc à la fois l'histoire et le fonctionnement futur de la CNUCED, en s'attachant à déterminer les moyens qui permettraient de renforcer le rôle et l'impact de celle-ci en matière de développement.

Chapitre I. La raison d'être de la CNUCED et la cause du développement

A. Le contexte changeant du développement

3. La CNUCED a été créée en 1964 pour remplir une mission de développement. Le monde, depuis, a évolué. Le clivage Est/Ouest n'a plus vraiment de sens depuis la chute du Mur de Berlin. L'axe Nord/Sud existe toujours mais a perdu de sa force compte tenu de la diversité croissante des pays en développement. La réflexion sur les stratégies de développement a mis en lumière la sagesse de ceux qui défendaient la démocratie politique et les incitations économiques. La façon dont est envisagé le contexte extérieur dans lequel les pays en développement doivent fonctionner a aussi évolué. Il n'est plus considéré comme une menace mais comme une opportunité.

4. La CNUCED a été créée pour promouvoir le développement des pays nouvellement indépendants considérés comme «non développés» ou «sous-développés». Son but était de faciliter l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale au moyen d'une démarche équilibrée. Cette raison d'être reste valable, puisque les problèmes de développement persistent.

5. Lorsque la CNUCED a été créée, le conflit Est-Ouest était à son apogée et le Sud apparaissait comme un groupement économique de pays pauvres face aux pays riches du Nord. Les États membres de la CNUCED étaient organisés en groupes reflétant ces clivages: le Groupe des 77 (pays en développement, divisés en groupements régionaux), le Groupe B (pays développés), le Groupe D (pays d'Europe centrale et orientale) et la Chine.

6. Avec la fin de la Guerre froide, les anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale ont cherché à changer de régime politique et de système économique. Certains ont rejoint l'Union européenne. D'autres se heurtent à des problèmes liés à leurs spécificités; mais leurs difficultés et leurs aspirations sont maintenant largement comparables à celles de nombreux pays en développement du Sud.

7. Le Sud, quant à lui, n'est plus le bloc politique et économique monolithique qu'il était dans les années 60. Certains pays en développement se sont hissés au niveau de prospérité du Nord. D'autres sont sur la bonne voie. D'autres encore ont stagné et sont encore plus marginalisés qu'avant. Les pays en développement, qu'ils se trouvent sur le même continent ou non,

ont des expériences diverses et des intérêts différents en ce qui concerne les questions de commerce international et d'investissement. Les pays asiatiques se sont généralement mieux intégrés que les autres à l'économie mondiale. L'Afrique est, en général, à la traîne.

8. Cependant, si leurs besoins, leurs intérêts et leurs stratégies de développement peuvent différer, ces pays restent unis par un objectif commun, à savoir accélérer leur développement.

9. La réflexion sur les stratégies de développement a aussi évolué. À l'époque de la création de la CNUCED, elle était largement influencée par deux philosophies, l'une concernant la mise en place d'une politique intérieure axée sur le développement et l'autre portant sur le contexte extérieur, propice ou défavorable au développement. En ce qui concerne la première, les théories axées sur la croissance, qui régissaient en grande partie la planification et les autres aspects de l'élaboration des politiques, mettaient l'accent sur la nécessité d'accroître l'épargne intérieure et de compléter ces efforts en attirant des fonds étrangers afin d'accélérer et de soutenir la croissance. Ces taux de croissance plus élevés devaient aider les pauvres à trouver un emploi et à sortir de la pauvreté. Il s'agissait d'une stratégie active de promotion dynamique, par opposition à une stratégie passive reposant sur les effets de «ruissellement». Les pays dotés de plans de développement explicites mettaient donc l'accent, dès le départ, sur la pauvreté et sur les «gens».

10. Les premiers théoriciens du développement, dans les années 50 et au début des années 60, se sont aussi penchés sur la question de savoir si les régimes politiques autoritaires, résultant d'une multitude de facteurs politiques et historiques, étaient plus favorables ou défavorables au développement que les démocraties. Ils estimaient que la démocratie pouvait poser un «cruel dilemme»: en d'autres termes, les démocraties ne seraient pas capables d'accroître l'épargne intérieure aussi rapidement que des régimes draconiens. Cette théorie selon laquelle la démocratie était un handicap pour le développement a par la suite été abandonnée, car il est apparu que les régimes autoritaires, entre autres inconvénients, pouvaient poursuivre des politiques erronées sans qu'un scrutin puisse y mettre fin, que les incitations à la croissance seraient plus fortes dans un contexte de liberté politique et d'utilisation judicieuse de la liberté économique, et que la démocratie était bénéfique en elle-même.

11. En outre, au moment de la création de la CNUCED, le choix des stratégies de développement était le reflet d'une perception pessimiste de l'environnement dans lequel devait s'inscrire le développement. En particulier, les meilleurs théoriciens du développement se montraient extrêmement réservés quant aux possibilités que le système commercial offrait aux pays en développement de tirer profit du commerce et donc de leurs exportations. Ils considéraient également que les pays en développement pâtiraient davantage de leur intégration dans l'économie mondiale qu'ils n'en bénéficieraient. De plus, les politiques et les institutions économiques internationales de l'époque n'étaient pas perçues comme propices au développement de ces pays.

12. Aujourd'hui, cette prudence vis-à-vis du processus d'intégration dans l'économie mondiale n'a plus cours dans de nombreux pays en développement. Ce sont maintenant certains pays développés qui craignent l'intégration avec les pays du Sud. Ces derniers cherchent à accroître leurs échanges et à attirer les investissements étrangers; ils considèrent l'accès aux marchés et aux capitaux comme une chance à saisir en mettant en place un cadre général adapté permettant d'en tirer le meilleur parti possible.

13. Depuis quelques années, les acteurs du développement réfléchissent aux fondements et aux principes sous-tendant les stratégies de développement. Les questions liées à l'espérance de vie, au taux d'alphabétisation, à la santé, à l'éducation, aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'environnement et à l'égalité entre les sexes sont davantage prises en compte. Cette évolution transparaît clairement dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

14. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité persistantes du problème du développement, il importe de mettre en place une coopération internationale de qualité inédite. À l'heure actuelle, la création de consensus, la coopération internationale et la recherche de solutions multilatérales à des problèmes communs sont plus nécessaires et inévitables que jamais. Le Groupe de personnalités estime que les organisations internationales comme la CNUCED peuvent et doivent jouer un rôle de catalyseur dans la poursuite du développement au niveau national comme au niveau international, grâce à leurs activités de promotion et à leurs travaux d'analyse des politiques.

B. Réalisations de la CNUCED

15. Depuis les années 60, la CNUCED a entrepris de nombreux projets pour répondre à toutes ces évolutions. Ses compétences doivent être évaluées avec justesse sur la base de ses réalisations plutôt qu'au travers du prisme des perceptions actuelles. Il apparaît clairement qu'elle a donné l'impulsion dans plusieurs domaines, mettant en lumière et analysant des questions qui sont souvent devenues importantes pour l'élaboration de politiques internationales par la suite. Citons simplement quelques-unes de ses réalisations les plus notables:

- a. La CNUCED a développé l'idée du système généralisé de préférences;
- b. La CNUCED a lancé la notion de commerce des services, qui n'est devenue que par la suite une question centrale des discussions et des négociations du GATT;
- c. La CNUCED a mis très tôt l'accent sur la progressivité des droits de douane, phénomène qui persiste toujours, et a même conduit les économistes à élaborer la thèse de la protection effective, qui touche à la question de la protection en fonction de la valeur ajoutée du produit;
- d. La CNUCED a mis l'accent dès les années 60 sur le commerce Sud-Sud, autre question fondamentale des négociations commerciales aujourd'hui;
- e. La CNUCED a été la première à analyser les migrations de personnel qualifié, en élaborant plusieurs études sur la fuite des cerveaux des pays en développement et en organisant des discussions sur les propositions visant à traiter cette question au moyen de mesures comme la taxation des migrants aux fins du développement – propositions qui sont maintenant à nouveau examinées dans différentes instances;
- f. La CNUCED a apporté des contributions de fond aux accords sur les produits de base, le but étant de trouver une solution au problème persistant de l'instabilité des recettes pour les pays tributaires d'un ou de quelques produits de base.

16. La réputation de la CNUCED a souffert du manque de connaissances sur la totalité de ses réalisations. Le Groupe est heureux de rétablir la vérité.

C. L'érosion progressive du rôle de la CNUCED

17. Si la CNUCED a apporté de nombreuses contributions de première importance, on ne peut nier qu'elle a progressivement perdu son statut en tant que principale organisation internationale chargée des questions de commerce et de développement. Le problème vient en partie du fait que ses fonctions sont régulièrement assumées par d'autres organisations. Ainsi, autrefois considéré par les pays en développement comme une sorte de «club des riches», relayant essentiellement les intérêts des pays développés, le GATT/OMC est devenu une institution plus universelle dont le nombre de membres s'est considérablement accru depuis les années 60, englobant pays en développement et pays en transition. De nombreuses idées de la CNUCED, comme le traitement spécial et différencié pour les pays en développement, ont été reprises par le GATT et l'OMC. La Banque mondiale et le PNUD ont aussi peu à peu élargi leurs activités pour englober des domaines relevant du mandat de la CNUCED.

18. La CNUCED a aussi pâti de sa propre mentalité et de la façon dont elle fonctionne. Par exemple, les activités normatives de l'organisation se caractérisent parfois par une tournure d'esprit qui favorise les exercices rhétoriques au détriment de la recherche et de l'application de solutions pratiques de développement.

19. Le Groupe de personnalités comprend que cette situation fâcheuse s'explique en partie par la marginalisation progressive de la CNUCED. Bien qu'elle ait produit des analyses de premier ordre sur des questions de développement, elle a été exclue de l'élaboration du cadre institutionnel international qui traite actuellement des questions de développement dans un monde en voie de mondialisation.

20. La portée des mandats de négociation de la CNUCED a fait l'objet de nombreux débats. Certains demandent que, du moins dans le cadre des négociations commerciales mondiales, la CNUCED retrouve son rôle historique. Dans la pratique, toutefois, ce mandat de négociation a été réduit par les États membres eux-mêmes lors des conférences de Colombie (1992) et d'Afrique du Sud (1996). Les négociations mondiales relatives au financement, au commerce et à l'investissement sont maintenant menées dans d'autres instances que la CNUCED.

21. Dans ce contexte, le futur rôle de la CNUCED en matière de création de consensus ou même de négociations ne peut être assuré que si elle a la capacité de produire des travaux de recherche et d'analyse des politiques de première qualité sur les questions de développement. Qu'elle en semble capable ou pas, la CNUCED doit, pour assurer sa revitalisation, se montrer efficace dans son action dans les domaines de la recherche de consensus et des négociations. Aucun progrès ne pourra être fait si elle ne retrouve pas sa capacité de montrer la voie.

22. De toute évidence, la situation actuelle doit être renversée. Cela est possible et le Groupe de personnalités se propose de montrer de quelle manière.

D. Questions supposant l'engagement de la CNUCED

23. Le Groupe estime que la CNUCED devrait être un centre de réflexion sur les questions de développement, solidement appuyé sur ses trois piliers. Cela était certainement une des principales intentions (même si ce n'était pas la seule) des fondateurs de la CNUCED. Cela reste sans doute la principale raison pour laquelle la relance et la réorientation des activités de la CNUCED sont justifiées.

24. Il existe de nombreux domaines de développement économique dans lesquels l'analyse des politiques, les délibérations intergouvernementales et l'assistance technique proposées par la CNUCED peuvent continuer à faire la différence. Le Consensus de São Paulo et le Plan d'action de Bangkok ont clairement défini les mandats de la CNUCED en ce qui concerne les questions de développement dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et du financement, une attention particulière étant accordée aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables (y compris en particulier les pays les moins avancés (PMA) et l'Afrique). L'organisation doit intensifier ses efforts et montrer la voie en ce qui concerne certaines questions nouvelles, par exemple:

- a. *Stratégies de développement.* Il convient de considérer d'un œil neuf l'ensemble du concept de développement dans le contexte de la mondialisation. Les discussions actuelles sur la mondialisation et la libéralisation insistent sur les «gagnants» et les «perdants» du processus, entre les États et dans les États eux-mêmes. Cela peut aider à comprendre l'impact de ces deux phénomènes et à en tirer des enseignements. Mais
-

c'est insuffisant. La CNUCED gagnerait à étendre ses analyses aux moyens de réaliser ce que certains ont appelé un «succès commun» aux pays. En outre, apparaît une nouvelle géographie des relations économiques internationales qui voit de plus en plus de pays en développement entrer en scène. La CNUCED devrait aussi examiner, dans le contexte du développement, de nouvelles questions liées à l'interaction entre le système commercial international et le système financier international et à leur interaction avec les stratégies nationales de développement. Par ailleurs, elle devrait étudier les questions économiques clés dans le contexte plus large du développement, en tenant compte d'aspects connexes comme l'éducation, l'égalité entre les sexes, la santé, l'environnement, les droits de l'homme et les migrations.

- b. *Commerce et développement.* La CNUCED est l'instance appropriée pour traiter la question du commerce dans le cadre du développement économique durable. Le rôle de la libéralisation des échanges dans la promotion du développement doit être examiné avec soin. Il faut apporter une réponse à certaines questions. Par exemple, que recouvre le concept de «pratiques commerciales loyales»? Quel sera l'impact sur les PMA, dont un grand nombre sont des pays africains, de la libéralisation agricole si l'Union européenne et les États-Unis suppriment leurs subventions agricoles et lèvent leurs obstacles au commerce? La question des produits de base est essentielle pour l'économie des pays en développement. La CNUCED devrait trouver des moyens novateurs pour traiter cette question et permettre de tirer le meilleur parti possible du commerce des produits de base aux fins du développement. Il faudrait veiller particulièrement à aider les pays en développement à accéder aux marchés des produits de base et donner de la valeur ajoutée à leurs produits.
- c. *Aide pour le commerce.* L'aide pour le commerce est un autre domaine de préoccupation important dans lequel la CNUCED peut apporter des précisions et montrer la voie. L'initiative de l'aide pour le commerce couvre des questions allant du renforcement des capacités et de l'assistance technique liés au commerce au renforcement des capacités productives, en passant par les mesures à prendre pour surmonter les contraintes pesant sur l'offre et l'infrastructure liée au commerce et l'aide à apporter aux pays en développement pour qu'ils puissent supporter les ajustements résultant de la libéralisation des échanges. La CNUCED a une grande expérience de ces domaines. L'organisation, dont la fonction traditionnelle est d'examiner la complémentarité de questions comme le commerce, le développement et l'aide, est tout naturellement bien placée
-

pour participer activement à l'initiative de l'aide pour le commerce. Grâce à cet avantage comparatif, la CNUCED peut fournir aux pays en développement une vision intégrée des stratégies et politiques relatives au commerce et au développement et promouvoir la cohérence à cet égard. Elle peut également renforcer sa pertinence dans les discussions et les initiatives liées à l'aide pour le commerce en resserrant sa coopération avec d'autres organisations et acteurs clefs se consacrant à l'assistance liée au commerce, comme le PNUD et les commissions régionales, en particulier aux niveaux national et régional.

- d. *Compétences et développement.* La CNUCED a été la première à appeler l'attention sur le problème de la «fuite des cerveaux» qu'ont connu les pays en développement dans les années 60. Les pays qui étaient autrefois au centre de ce débat sont maintenant sortis de ce schéma et voient l'émigration des compétences comme une chance plus que comme une menace. Mais l'exode des cerveaux reste un problème criant dans de nombreux pays, en particulier en Afrique. Les rares diplômés émigrent et finissent souvent par travailler dans des pays développés. Même si ce n'était pas le cas, la main-d'œuvre qualifiée manquerait cruellement. L'exode des cerveaux continue donc de s'inscrire dans un contexte de grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée. C'est sans doute l'un des obstacles majeurs au développement de l'Afrique. La CNUCED doit examiner ces questions, en faisant une distinction entre les deux phénomènes et en tenant compte du fait que les migrations sont une question mondiale qui affecte le développement de tous les pays et que les solutions proposées doivent se fonder sur des règles justes et transparentes.
- e. *Investissement pour le développement.* La CNUCED est devenue la première organisation internationale pour les questions d'investissement. Elle doit aider les pays en développement à tirer parti de l'investissement aux fins du développement. L'un des principaux enjeux consiste à promouvoir l'investissement dans les pays pauvres afin que leurs efforts de développement soient soutenus par l'investissement étranger. En effet, un certain nombre de PMA et de pays africains n'ont pas bénéficié des flux mondiaux d'investissement. La CNUCED peut aussi promouvoir une approche équilibrée des droits et obligations des multinationales et des pays d'origine et d'implantation dans le cadre de l'élaboration des politiques d'investissement. De fait, les initiatives de promotion de la responsabilité des entreprises et de défense des intérêts publics des pays d'implantation prennent de plus en plus d'importance, non seulement
-

dans certains nouveaux accords internationaux d'investissement conclus par des pays développés et des pays en développement mais aussi dans les initiatives prises par de nombreuses multinationales elles-mêmes. Cette approche aiderait les pays en développement à saisir plus facilement les possibilités de développement offertes par l'investissement étranger. Ces initiatives contribueraient aussi à harmoniser les quelque 5 500 traités bilatéraux et régionaux qui régissent l'investissement étranger et qui entraînent inévitablement une grande diversité et une grande complexité des règles en matière d'investissement international ainsi que l'érosion de la coopération multilatérale dans le domaine de l'investissement. La CNUCED peut et devrait être l'instance permettant une approche multilatérale équilibrée de l'élaboration de règles en matière d'investissement international, en bref offrir un «*cadre pour l'investissement aux fins du développement*».

- f. *Comblement de la fracture technologique.* La technologie est un facteur essentiel des perspectives de croissance des pays et une condition *sine qua non* de la réduction de la pauvreté et de la marginalisation. Or, dans ce domaine, la coopération internationale fait cruellement défaut. La CNUCED doit définir des politiques et des mesures pour intégrer la technologie aux stratégies nationales de développement et maximiser l'impact de ces dernières sur la réalisation des OMD. La question des droits de propriété intellectuelle et du développement doit être traitée dans ce cadre. La CNUCED devrait aussi aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'innovation, à développer leur capacité d'absorption et leur infrastructure pour le transfert de technologies, ainsi qu'à appliquer les technologies de l'information et de la communication (TIC) au développement.
- g. *Intégration régionale et coopération Sud-Sud.* Ce sont là d'autres domaines où l'engagement de la CNUCED est nécessaire. Cette dernière devrait suivre l'évolution de la situation et se pencher sur les questions nouvelles et leurs incidences dans une perspective mondiale et sous l'angle du développement. Elle devrait aussi contribuer à concevoir et appliquer de nouvelles modalités pour accroître les flux commerciaux et les flux d'investissement et de technologie entre les pays en développement, tout en faisant la lumière de manière impartiale sur des questions aussi essentielles que les mérites relatifs des initiatives bilatérales, régionales et multilatérales.
-

Recommandation n° 1: La CNUCED doit être une initiatrice, la première à identifier et à analyser de nouvelles problématiques fondamentales, telles que «l'aide pour le commerce», la question des compétences disponibles et «l'exode des cerveaux», la mise en place d'un cadre favorisant l'investissement pour le développement, et elle doit préconiser des solutions pragmatiques aux principaux problèmes et défis du développement, d'aujourd'hui et de demain.

Chapitre II. Positionnement stratégique et alliances

A. Incidences de la réforme du système des Nations Unies sur la CNUCED

25. Une partie du débat actuel sur la réforme du système des Nations Unies porte sur les moyens d'accroître l'impact et la pertinence des travaux de l'Organisation en matière de développement, d'environnement et d'aide humanitaire. À cet égard, trois questions intéressent tout particulièrement la CNUCED:

- a. Premièrement, celle *des chevauchements et des redondances* dans les secteurs considérés. En l'état actuel des choses, toutes sortes de programmes et d'entités des Nations Unies s'occupent d'un ou de plusieurs de ces secteurs, d'où un chevauchement d'activités et un gaspillage de ressources. Il faudrait de toute évidence rationaliser les efforts pour obtenir des gains d'efficacité et de productivité et remédier à la modicité des ressources. En l'occurrence, la CNUCED a également pour tâche de mieux se positionner sur le plan stratégique au sein du système des Nations Unies;
- b. Deuxièmement, la question *du manque de cohérence* d'une approche à l'échelle du système dans ces trois secteurs. Actuellement, les travaux de l'ONU consacrés au développement s'effectuent par le biais d'une multitude de programmes et de fonds travaillant dans un pays donné. Il arrive que plus d'une trentaine d'organismes différents soient chargés d'exécuter des programmes d'aide et d'assistance technique liée au développement. En même temps, de petits organismes, telle la CNUCED, qui disposent de compétences dans des domaines thématiques précis n'ont pas contribué aux efforts déployés à l'échelle du système pour atteindre les OMD, ce qui tient en partie au fait qu'ils n'étaient pas présents au niveau national. Les programmes et fonds en question ont fourni une assistance technique au coup par coup. Une structure unifiée suivant le principe d'un bureau des Nations Unies par pays, regroupant les ressources et les compétences de tous les programmes et entités concernés, serait un gage de cohérence au niveau national et permettrait de conjuguer les efforts de façon à mieux contribuer au développement.
- c. Troisièmement, la question *du lien relativement faible* entre les fonctions normative, opérationnelle et analytique. L'approche actuelle du système des Nations Unies pêche souvent par une interaction insuffisante entre ces

trois types de fonctions, ce qui fait obstacle aux synergies et à l'efficacité. La CNUCED affiche une expérience positive dans son approche reposant sur une complémentarité entre ces fonctions (les trois piliers de son activité).

26. Le Groupe souscrit à l'initiative de réforme de l'ONU dans le domaine du développement et partage les préoccupations qui la sous-tendent concernant le manque de cohérence et les chevauchements d'activités. En dépit de l'action entreprise depuis une dizaine d'années au moins pour répondre à ces préoccupations, les problèmes persistent. Des efforts supplémentaires s'avèrent donc nécessaires à l'échelle du système pour renforcer l'impact de l'Organisation en matière développement.

27. Le Groupe accueille favorablement l'idée d'un bureau unique des Nations Unies par pays pour s'occuper des questions de développement. Une telle approche permettrait de créer des effets de synergie, d'éviter les doubles emplois, de mener une action plus efficace et d'en renforcer l'impact. Cependant, la question de la localisation des compétences – techniques ou autres – de base doit être clarifiée. Il semble irréaliste et peu rentable d'établir systématiquement des équipes multidisciplinaires dans chacun des pays en développement. Il serait plus rationnel de regrouper au niveau central les compétences techniques accumulées au sein de différents programmes et entités spécialisés pour appuyer le bureau des Nations Unies installé dans chaque pays.

28. Le plus important à cet égard est de répartir clairement les tâches au niveau central entre les organismes, programmes et institutions des Nations Unies, pour que chacun se concentre sur ses compétences de base sans empiéter sur celles des autres. Cela permettrait non seulement de réduire les chevauchements d'activités, mais également de diminuer le nombre de mécanismes de coordination encombrants voire inefficaces qui ont proliféré en raison d'un cumul des tâches et de doubles emplois, contribuant à un gaspillage supplémentaire des ressources. L'essentiel est que chaque organisation tienne son cap. Le Groupe estime que, une fois que la division du travail entre les organisations aura été clarifiée, tous les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies devraient solennellement s'engager à s'en tenir strictement aux compétences fondamentales de leurs organisations respectives et à contribuer effectivement à l'approche cohérente par pays appliquée par le système des Nations Unies.

29. Le Groupe considère que le Secrétariat de l'ONU n'est pas toujours à même de prévenir les doubles emplois; les États membres jouent également un rôle crucial à cet égard. Chaque organisme dispose de ses propres mandants/interlocuteurs dans ses États membres. Il faudrait sensibiliser les parties prenantes concernées pour éviter une prolifération ou une extension des mandats en dehors des compétences de base des organismes en question. À cet égard, le répertoire des mandats établi à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pourrait constituer un mécanisme servant également à améliorer la division du travail entre les organes intergouvernementaux concernés. Un répertoire des mandats à l'échelle du système des Nations Unies serait un instrument utile pour détecter toute prolifération des mandats en vue d'éviter les doubles emplois et d'assurer une exécution efficace et une meilleure cohérence. Le Groupe propose que les États Membres envisagent d'étendre un tel répertoire aux mandats de tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies sous une forme qui en facilite l'accès à l'ensemble des unités administratives, notamment à leurs organes directeurs respectifs.

Recommandation n° 2: Tous les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies devraient solennellement s'engager à s'en tenir strictement aux compétences fondamentales de leurs organisations respectives et à contribuer effectivement à l'approche cohérente par pays appliquée par le système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il pourrait être utile à cet égard d'établir un registre reprenant les mandats de tous les organismes et toutes les institutions spécialisées des Nations Unies.

30. La poursuite des OMD est de la plus grande importance dans l'optique du développement, et la CNUCED a un rôle non négligeable à jouer dans une telle entreprise. Cependant, le développement ne se résume pas à la réalisation des OMD. Les objectifs de développement, généralement regroupés dans la notion de «développement durable», sont aujourd'hui très variés et doivent être replacés dans un contexte plus large et plus étoffé de réflexion sur le développement. Il faut aussi établir un ordre de priorité dans l'éventail des résultats souhaitables lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour tous les obtenir, ou lorsque leur réalisation se heurte à différents obstacles. En l'occurrence, le Groupe considère que la CNUCED doit s'occuper des multiples «questions fondamentales de développement» ayant trait au commerce, à l'investissement et à la technologie qui influent

directement sur les problèmes d'accès aux marchés et de renforcement des capacités de production. Ces questions relèvent manifestement des compétences de base de la CNUCED.

31. En même temps, le Groupe tient à souligner que les questions liées au commerce, à l'investissement et à la technologie sont interdépendantes et s'articulent avec les questions plus générales touchant au développement, à l'environnement et à l'aide humanitaire. Il se peut donc que le regroupement des activités, à l'échelle du système des Nations Unies, dans les grandes catégories que constituent le développement, l'environnement et l'assistance humanitaire ne soit pas un bon moyen de traiter les questions fondamentales relevant de la CNUCED. Aussi le Groupe recommande-t-il que la réforme en cours à cet égard dans le système des Nations Unies tienne compte tant des avantages et des mandats propres à la CNUCED que du «problème de cohérence» inhérent à la définition de son interaction avec des organisations internationales jouant un rôle complémentaire. La réforme doit renforcer et non affaiblir les activités de développement menées par l'ONU, faute de quoi elle serait improductive, voire contre-productive.

32. Dans le contexte de la réforme de l'ONU, la CNUCED doit se poser en entité distincte, en prenant l'initiative en tant que centre de réflexion du système pour le traitement intégré des questions indépendantes liées au commerce, à l'investissement, à la technologie et au financement. Ses compétences de base doivent être préservées et renforcées. Le système des Nations Unies dans son ensemble, tout comme les États membres de la CNUCED, devraient mettre à profit la somme d'excellence technique dont elle dispose concernant les grandes orientations du développement économique et veiller à ce qu'elle puisse contribuer à l'action entreprise à l'échelle du système pour atteindre les OMD.

Recommandation n° 3: Les compétences fondamentales de la CNUCED devraient être préservées et renforcées de façon à en faire ressortir les correspondances intrinsèques. Le regroupement à l'échelle du système des Nations Unies d'activités sous les rubriques de développement, d'environnement et d'assistance humanitaire ne semble pas être un moyen efficace de traiter les «questions fondamentales de développement économique».

B. Positionnement stratégique de la CNUCED

33. Le Groupe appuie l'approche globale actuellement suivie par la CNUCED. Il estime que le positionnement stratégique de cette organisation au sein du système des Nations Unies devrait être fondé sur les principaux critères suivants: a) avantages comparatifs; b) différenciation et complémentarité; et c) interventions stratégiques et catalytiques.

- a. *Avantages comparatifs.* Les avantages comparatifs de la CNUCED tiennent à la fois à son excellence technique dans l'analyse et la promotion de politiques, à ses capacités distinctives de collecte d'informations et de données à l'échelle mondiale, à son rôle rassembleur dans la formation de consensus au niveau international et au bilan qu'elle affiche dans plusieurs secteurs spécialisés de l'assistance technique (renforcement des capacités dans l'élaboration de politiques commerciales et de politiques d'investissement, facilitation du commerce, gestion de la dette et automatisation des opérations douanières, par exemple).
 - b. *Différenciation et complémentarité.* La CNUCED devrait centrer son attention sur ses domaines de compétence de base, à savoir le commerce, l'investissement, la technologie, le financement et les questions transversales concernant la coopération Sud-Sud, les PMA et l'Afrique. Par son approche intégrée et cohérente de ces questions liées au développement et l'importance qu'elle accorde à l'interaction entre les politiques et stratégies nationales de développement et l'élaboration de règles au niveau international, l'organisation mène une action différente mais complémentaire de la contribution apportée par d'autres organisations internationales à l'effort de développement.
 - c. *Interventions stratégiques et catalytiques.* La CNUCED n'est plus un organisme normatif international distinct, ni un organe essentiellement chargé de fixer des politiques au niveau national. Elle occupe de surcroît une place relativement modeste dans le système des Nations Unies et dispose de peu de ressources. La CNUCED devrait donc se positionner de façon à offrir des interventions stratégiques et catalytiques, c'est-à-dire jouer un rôle crucial en occupant certains créneaux stratégiques dans le domaine du développement économique. L'organisation devrait soigneusement choisir son terrain en accordant une attention particulière à l'impact produit. L'essentiel est de déterminer où, quand et comment la
-

CNUCED peut effectuer une intervention stratégique à forte valeur ajoutée dans le processus de développement aux niveaux national et international. La sélectivité est d'une importance primordiale.

34. En appliquant ces critères fondamentaux au fonctionnement de la CNUCED, les États membres doivent assumer une responsabilité effective en imprimant des orientations aux travaux de l'organisation. Ils ont certes réussi à définir ses avantages comparatifs et ses modes d'action différenciés et complémentaires, comme en témoigne le Consensus de São Paulo, mais la hiérarchisation des priorités n'a pas été aussi efficace, s'agissant notamment d'établir le plan stratégique et le budget-programme de l'organisation.

35. Fixer des priorités est un processus éprouvant. Toute organisation doit néanmoins en passer par-là. Le fait de «recentrer» et de «hiérarchiser» ses activités ne revient pas à l'affaiblir: il s'agit plutôt de l'aider à se renforcer en rendant son action plus pertinente, efficace, productive et durable. L'objectif ultime de la hiérarchisation des priorités doit être de tirer le meilleur parti possible des atouts de l'organisation en vue d'obtenir des résultats en matière de développement.

Recommandation n° 4: La CNUCED devrait se positionner de façon stratégique en fonction de trois grands critères – avantages comparatifs, différenciation et complémentarité, et intervention stratégique et catalytique – de façon à tirer le meilleur parti de ses atouts pour obtenir des résultats dans le domaine du développement.

C. Rationalisation des relations avec d'autres organisations internationales

36. Dans l'accomplissement de ses mandats, la CNUCED doit créer de véritables partenariats avec les organisations internationales qui peuvent compléter ses propres activités, en tenant compte de leurs mandats, de leurs compétences et de leurs expériences respectives. L'incapacité de coopérer de façon efficace et rationnelle avec d'autres organisations internationales dans l'intérêt du développement va à l'encontre du but recherché sur le terrain et se traduit par des doubles emplois, un gaspillage de ressources et des lenteurs bureaucratiques.

37. Face à un tel défi, il faudrait améliorer la coordination globale tant au sein du système des Nations Unies qu'avec d'autres organisations internationales pour parvenir à une division du travail plus efficace et explicite, la CNUCED assumant son rôle en fonction de ses avantages comparatifs dans le système.

- a. Concernant l'OMC, la division du travail est clairement définie: cette organisation se concentre sur l'élaboration et la mise en application de règles dans le secteur du commerce, tandis que la CNUCED s'occupe des questions de développement liées au commerce (formation de consensus préalablement aux négociations, renforcement des capacités dans le secteur commercial, infrastructure commerciale et facilitation du commerce, notamment le commerce en ligne). Par ailleurs, le mandat de la CNUCED va bien au-delà des questions commerciales, par exemple dans le domaine de la gestion de la dette, du renforcement des capacités en matière d'investissement ou de production, de la politique de concurrence et de la technologie.
 - b. La coopération avec les institutions de Bretton Woods pourrait être encore renforcée par des dispositions efficaces prévoyant des débats d'orientation sur des questions clés de développement. Il faudrait aussi promouvoir le principe d'une représentation réciproque aux réunions des unes et des autres.
 - c. Concernant le Département des affaires économiques et sociales, la coordination et la coopération pourraient être améliorées, notamment pour ce qui est de l'analyse macroéconomique, où la CNUCED apporte, dans ses domaines de compétence, des contributions aux travaux du Département. La CNUCED pourrait continuer à jouer un rôle de premier plan en fournissant au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale un appui fonctionnel sur les questions liées au commerce, à l'investissement et à la technologie, compte tenu de ses compétences techniques dans ces secteurs.
 - d. Vis-à-vis du PNUD, un problème de chevauchement risque de se poser dans la mesure où cet organisme s'engage dans le secteur de l'analyse des politiques commerciales. L'idée serait de trouver une formule selon laquelle la CNUCED fournirait l'appui fonctionnel connexe aux coordonnateurs résidents de l'ONU dans la programmation par pays et la formulation de politiques nationales relatives au commerce et à l'investissement en vue de l'atténuation de la pauvreté. Autrement dit,
-

le «guichet» en contact avec le public (le PNUD) ne doit pas élaborer des produits déjà disponibles dans «l'arrière-guichet» (la CNUCED, par exemple).

- e. Il faudrait en outre redoubler d'efforts pour réactiver les complémentarités et développer les synergies existant avec le BIT (emploi et ajustement structurel), la FAO (commerce des produits agricoles), l'UNESCO (questions scientifiques et technologiques), l'ONUDI (politiques industrielles), l'UNIFEM (questions relatives à l'égalité des sexes), l'OMPI (droits de propriété intellectuelle et développement) et l'OCDE, parmi d'autres. La division du travail entre la CNUCED et ces institutions devrait aussi être clarifiée, car plusieurs d'entre elles s'intéressent désormais à des questions qui relèvent des compétences de base de la CNUCED, d'où un chevauchement d'activités et un gaspillage de ressources.
- f. Les rapports de la CNUCED avec les commissions régionales doivent être traités à part. Une division du travail à la fois complémentaire et synergique prévaut en l'occurrence du fait que la CNUCED se concentre sur les questions *mondiales et interrégionales* liées à l'intégration régionale, en accordant une attention particulière à la coopération Sud-Sud (transrégionale), en rassemblant une multitude d'expériences régionales différentes et en tirant des enseignements en matière de développement à l'échelle mondiale. Un des moyens de renforcer une telle relation serait de créer des unités communes CNUCED-commission régionale qui constitueraient à la fois des avant-postes sur le terrain et des antennes dans les régions en développement. La création de telles unités pourrait mettre à profit la nouvelle politique de valorisation des ressources humaines de l'ONU prévoyant une mobilité du personnel: elle permettrait de renforcer la coopération et la coordination, tout en facilitant la mise en œuvre de cette nouvelle politique par des échanges et une rotation des effectifs dans les unités communes. Cette approche ne devrait guère avoir d'incidences en termes de ressources supplémentaires, car les unités communes pourraient être installées dans les secrétariats actuels des commissions régionales.
-

Recommandation n° 5: La CNUCED devrait nouer de véritables partenariats avec les organisations internationales et les entités du système des Nations Unies dont les activités sont complémentaires de ses propres efforts, par le biais d'une coopération et d'une coordination renforcées, en vue d'éviter tout double emploi.

D. Participation effective des acteurs du développement

38. La société civile et le secteur privé sont désormais une partie prenante indispensable et des plus utiles dans les efforts de développement. Les ONG des pays en développement, en pleine expansion, qui sont dans de nombreux cas de petites organisations travaillant sur le terrain, et les multiples entreprises qui se préoccupent à présent de responsabilité sociale sous différentes formes représentent un remarquable phénomène qui devrait accélérer et consolider le processus de développement. Le Groupe estime que l'ouverture à la société civile et au secteur privé est particulièrement importante pour des organisations telles que la CNUCED qui ne sont pas directement implantées sur le terrain. Une véritable participation de la société civile, notamment des ONG traitant de questions liées à l'égalité entre les sexes et à la situation des enfants, les autorités locales, les parlementaires et le secteur privé, s'avère nécessaire non seulement pour produire un effet multiplicateur dans les efforts d'ouverture, mais également pour que l'action de la CNUCED reste pertinente et exerce un impact sur le développement.

39. L'élargissement et l'approfondissement des relations avec la société civile et le secteur privé contribueront à étoffer tant l'institution que son débat intergouvernemental. Un des moyens de favoriser une telle relation serait d'ouvrir une partie du mécanisme intergouvernemental aux représentants des entreprises, du monde du travail et des ONG œuvrant pour le développement pour leur permettre de participer sur un pied d'égalité au processus international de formation de consensus et de promotion des politiques (par exemple dans le cadre d'un dialogue multipartite). Cela permettrait de rapprocher la société civile et le secteur privé de la CNUCED et, du même coup, d'élargir la clientèle de l'organisation. Cela dit, il convient de souligner que la CNUCED est et restera une organisation intergouvernementale dans laquelle les décisions sont prises par les États membres. Les préoccupations quant à la légitimité et à la pertinence d'une telle approche doivent être dûment prises en compte à cet égard.

40. Une autre idée consiste à aller à la rencontre des ONG «de base» et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, notamment dans le cadre d'activités nationales et régionales, et à prendre en compte leurs préoccupations en matière de développement dans les travaux de recherche sur les politiques et les délibérations de la CNUCED. Celle-ci pourrait aussi contribuer à renforcer la capacité des ONG de base dans les PMA et en Afrique dans ses domaines de compétence fondamentaux, en collaboration avec les organisations régionales et les bureaux extérieurs de l'ONU.

41. La CNUCED devrait aussi impliquer activement des entreprises, grandes ou petites, de pays en développement et de pays développés dans ses travaux de formation de consensus, de recherche et d'assistance technique. Le monde des affaires est après tout un facteur déterminant de la croissance économique et du développement et exerce une importante influence sur l'élaboration des politiques nationales et internationales, tandis que l'action des pouvoirs publics pèse directement sur les opérations commerciales et la contribution des entreprises au développement.

Recommandation n° 6: La CNUCED devrait accroître la participation de la société civile et du secteur privé à ses travaux, en accordant une attention particulière aux ONG «de base» et aux petites et moyennes entreprises dans les pays en développement.

Chapitre III. Rendre la CNUCED plus efficace et performante

42. Les travaux de la CNUCED reposent sur trois piliers solidaires et complémentaires: la formation de consensus au niveau international, la recherche et l'analyse des politiques, et la coopération technique. Cette triple approche conserve sa raison d'être. Cependant, il y aurait moyen d'améliorer le fonctionnement des trois piliers en question et leur interaction de façon à contribuer à promouvoir le rôle de la CNUCED dans le développement et son impact sur le terrain. Le Groupe propose les idées ci-après pour assurer un meilleur fonctionnement de l'organisation.

A. Recherche et analyse des politiques

43. Le Groupe a déjà noté que la CNUCED affichait un bilan appréciable en matière de recherche et d'analyse des politiques. Cependant, il convient de remédier à un certain nombre de problèmes pour que l'organisation jouisse à cet égard d'une plus grande autorité et d'une meilleure crédibilité.

44. Le Groupe a appris que les travaux de recherche de la CNUCED avaient parfois pour effet de désorienter les décideurs des pays en développement en raison des prescriptions contradictoires auxquelles aboutissent ses travaux dans différents domaines. Il importe donc au plus haut point de prévoir, au sein de l'organisation, un mécanisme efficace chargé de remédier aux incohérences internes qui peuvent occasionnellement apparaître dans les divers rapports ou publications phares.

45. Il y a eu également une prolifération de publications (plus d'une centaine de publications officielles par an, auxquelles s'ajoutent des rapports techniques et des documents établis à l'intention des organes délibérants), dont certaines n'ont qu'une importance et un impact minimes. Par ailleurs, il est à craindre que les résultats des travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED ne soient pas efficacement communiqués aux pays en développement; aussi solide que soit la chaîne d'approvisionnement au niveau de l'élaboration, elle risque de se dégrader si la diffusion laisse à désirer, ce qui empêche l'organisation d'atteindre ses objectifs.

46. Le Groupe ne saurait trop insister sur le fait que la CNUCED doit continuer d'effectuer des travaux de recherche novateurs dans ses domaines de compétence en s'occupant de questions nouvelles et stratégiques de

développement, d'intérêt national et international, dans le cadre de son approche intégrée. Le Groupe en a suggéré plusieurs exemples au sujet desquels elle pourrait montrer la voie (voir ci-dessus le paragraphe 24).

47. La CNUCED pourrait créer un *réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement* réunissant des équipes spécialisées dans les activités de promotion de la politique de développement et l'élaboration de stratégies dans différents pays. La CNUCED accueillerait les conférences du réseau et offrirait un cadre pour des débats en ligne. Ce type de forum pourrait se prêter à des échanges de vues, d'expériences et de pratiques optimales entre ses membres. Cela aiderait non seulement à faire en sorte que les travaux de recherche de la CNUCED restent pertinents, mais également à diffuser les résultats de ses analyses de politique générale.

Recommandation n° 7: La CNUCED devrait envisager de créer un réseau mondial de groupes de réflexion spécialisés dans les activités de promotion de la politique de développement et l'élaboration de stratégies dans différents pays, afin de promouvoir les échanges de vues, d'expériences et de meilleures pratiques.

48. La qualité et la cohérence des produits de la CNUCED passent par un solide encadrement, une communication efficace et une vision commune. Un mécanisme rigoureux d'examen collégial devrait aussi être mis en place. Il serait souhaitable que le Secrétaire général crée un groupe consultatif composé d'éminents économistes du développement pour fournir des conseils sur la façon d'envisager les travaux de recherche et formuler des observations sur l'orientation générale des publications phares.

Recommandation n° 8: La CNUCED devrait améliorer la qualité et la cohérence de ses travaux de recherche et d'analyse en instituant un groupe consultatif d'éminents économistes du développement, qui évaluerait les principaux résultats de ses travaux de recherche et lui fournirait les conseils nécessaires.

49. Les publications de la CNUCED devraient être rationalisées. Il faudrait qu'elle concentre ses ressources sur les produits «phares» bien établis. Les autres publications seraient regroupées en un nombre limité de séries d'études fondamentales sur des questions névralgiques et nouvelles. Il

faudrait réduire le nombre des publications ponctuelles de moindre importance et ayant un impact minime. Cela contribuerait à améliorer la qualité des publications, à en accroître le retentissement et à assurer un traitement cohérent et systématique des principaux enjeux du développement.

50. La CNUCED doit également définir des modalités plus efficaces et rationnelles pour communiquer les conclusions de ses travaux de recherche et d'analyse des politiques, et pour les adapter aux besoins propres à chaque pays dans le cadre de ses services consultatifs en matière de politique générale. Il faudrait trouver des moyens de faire en sorte que les produits et les publics correspondent et que les messages clefs de politique générale de la CNUCED atteignent les instances de décision de haut niveau, telles que les diverses réunions organisées tout au long de l'année au niveau des ministres et des chefs de gouvernement dans différentes régions et au sein de groupements régionaux.

Recommandation n° 9: La CNUCED devrait renforcer les produits «phares» de ses travaux de recherche et ses principales séries d'études, limiter le nombre de publications de moindre importance et veiller à une communication et à une diffusion efficaces de façon à toucher les décideurs de haut niveau.

B. Formation de consensus au niveau international

51. Les efforts déployés par la CNUCED pour créer un consensus au niveau international reposent en grande partie sur son mécanisme intergouvernemental. Or le fonctionnement du mécanisme actuel ne donne guère satisfaction. Divers problèmes et difficultés sont à mettre en cause, qu'il s'agisse de l'efficacité, de la pertinence et de l'impact des résultats au niveau tant international que national, de la participation effective d'autres partenaires de développement ou de la moindre participation des experts des administrations centrales de tous les groupes de pays, notamment des pays en développement.

1. Susciter un esprit de partenariat

52. Les délibérations intergouvernementales de la CNUCED pâtissent actuellement du recours occasionnel à la rhétorique. Le Groupe engage la CNUCED à centrer son attention sur des solutions pragmatiques en matière

de développement et sur les incidences opérationnelles de ses produits. Les débats du mécanisme intergouvernemental au niveau directif ont également perdu de vue ce qui était important pour le développement sur le terrain. De ce fait, il est difficile de mettre en œuvre les conclusions formulées et d'en contrôler l'application, ce qui nuit à la portée et à l'impact qu'elles peuvent avoir.

53. On ne saurait mesurer l'importance de conclusions à la forme qu'elles revêtent, qu'il s'agisse de résolutions, de décisions, de conclusions ou recommandations concertées ou de résumés du président, ni à leur nombre. C'est la valeur ajoutée qu'elles confèrent aux efforts axés sur le développement qui compte.

54. Le problème consiste à changer la mentalité et la «culture» qui imprègnent les travaux normatifs de la CNUCED. Pour influencer sur le cours des choses sur le terrain, la CNUCED doit apporter des solutions pragmatiques en matière de politique de développement. Il faut pour cela abandonner les comportements conflictuels, renforcer la confiance et créer un climat de sérénité propice à un esprit de partenariat pour le développement et à un sentiment de «succès partagés».

Recommandation n° 10: Les États membres devraient abandonner toute posture de confrontation, et créer un climat de confiance et de sérénité propice à un esprit de partenariat pour le développement et à un sentiment de «succès partagés».

55. L'analyse des méthodes de travail de la CNUCED montre que celle-ci a jusqu'ici fonctionné selon un système de groupes auxquels les États membres sont affectés de manière rigide en fonction de critères géographiques. Il est donc difficile d'adapter en souplesse ses travaux aux réalités changeantes du nouveau paysage du développement (voir ci-dessus la section A du chapitre I). On ne peut que s'étonner que l'ancien système de groupes reste la principale méthode utilisée par la CNUCED pour le déroulement de ses travaux. Cela signifie qu'elle examine le présent et envisage l'avenir à travers la lunette du passé. Le Groupe juge un tel système d'une rigidité excessive.

56. Les groupes peuvent être utilement conservés pour la prise de décisions au niveau stratégique, en vue de fixer par exemple l'orientation et les priorités de l'organisation et de négocier collectivement des décisions clés.

Mais il faudrait faire preuve de plus de souplesse dans les délibérations de fond de la CNUCED, voire dans la formation de consensus sur des questions précises de développement en vue de parvenir à des solutions pragmatiques. Tous les États membres, notamment les plus petits et les plus faibles, doivent être encouragés à participer activement et effectivement à ses débats sur les questions de développement.

Recommandation n° 11: Le système de groupes (de pays) peut être utilement conservé pour la prise de décisions au niveau stratégique, mais il devrait être utilisé avec plus de flexibilité dans les délibérations et débats de fond et pour la formation de consensus sur des questions spécifiques de développement, en vue de parvenir à des solutions pragmatiques.

57. Le financement de la participation des pays en développement reste problématique. Un des moyens de régler cette question serait de créer un fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général. Un autre consisterait à mobiliser des ressources par le biais de programmes d'assistance bilatérale ou multilatérale (du PNUD, en l'occurrence) au développement au niveau national. Il faudrait pour cela que la participation aux travaux normatifs de la CNUCED s'inscrive dans le cadre de programmes nationaux d'aide au développement (en vue de faciliter une interaction entre les processus nationaux et internationaux, qui garantisse une cohérence et un renforcement des capacités humaines et permette des échanges d'expériences nationales).

Recommandation n° 12: La CNUCED devrait envisager de créer un fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED, et également de faire appel à cette fin aux programmes bilatéraux d'aide au développement.

2. Accroître la pertinence et l'impact des résultats du processus intergouvernemental

58. La première question à aborder dans ce contexte a trait à l'utilité et à la pertinence du mécanisme intergouvernemental pour les clients de la CNUCED. Actuellement, les réunions de trois à cinq jours consacrées à des sujets particuliers aboutissent à des rapports qui, la plupart du temps, ne sont

pas utiles aux gouvernements des États membres. En général, ces rapports contiennent des propositions adressées au secrétariat et sont souvent inutiles car les travaux du secrétariat découlent essentiellement des mandats fondamentaux et détaillés adoptés lors des sessions quadriennales de la Conférence.

59. Certes, la CNUCED n'est pas un organisme de normalisation. Toutefois, elle peut apporter des contributions pragmatiques à l'élaboration des politiques nationales et à l'établissement de règles internationales. Les résultats de ses travaux pourraient prendre, par exemple, les formes suivantes:

Répertoires de meilleures pratiques – par exemple, des répertoires des mesures efficaces de promotion du commerce; ou de meilleures pratiques pour la mise en place de mécanismes d'intégration régionale; ou de meilleures pratiques concernant les mesures adoptées par les pays d'origine pour promouvoir l'investissement extérieur et le transfert de technologie à destination des pays en développement, en particulier des PMA;

Listes de contrôle – par exemple, des listes de contrôle d'éléments entrant dans l'élaboration des politiques commerciales; ou d'éléments destinés aux stratégies nationales de développement; ou d'éléments à prendre en considération dans l'élaboration des politiques relatives à la technologie et à la propriété intellectuelle; ou dans l'examen des fusions-acquisitions internationales de grande envergure;

Lignes directrices indicatives – par exemple, des lignes directrices pour l'établissement de normes nationales en matière de responsabilité d'entreprise et de publication d'informations par les entreprises;

Ensembles de critères ou de principes – par exemple, des critères pour évaluer l'impact favorable des accords internationaux d'investissement sur le développement, ou un ensemble de principes analogue à l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives;

Cadres de référence – par exemple, un cadre de référence propice à la réalisation d'investissements favorables au développement, ou relatif aux stratégies nationales de développement en matière de TIC.

60. À cet égard, un processus en quatre étapes pourrait être mis en place. Dans un premier temps, les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED serviraient de base aux délibérations intergouvernementales (étape 1). Ces dernières aboutiraient à l'élaboration de documents prospectifs par les experts et à l'examen de leurs incidences au niveau directif (à savoir les commissions et/ou le Conseil du commerce et du développement) (étape 2). Le secrétariat pourrait ensuite apporter une assistance technique à certains pays en développement ou à certains projets pour appliquer les propositions adoptées et recueillir des informations sur leur mise en œuvre (étape 3). Il pourrait ensuite faire rapport aux organes intergouvernementaux concernés afin d'accroître la pertinence et l'efficacité de ces résultats (étape 4).

Recommandation n° 13: Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devrait apporter des solutions pertinentes et pragmatiques aux problèmes de développement. Les résultats pourraient être formulés en suivant une approche synergique, en quatre étapes, et prendre la forme, par exemple, de répertoires de meilleures pratiques, de listes de contrôle, de lignes directrices indicatives, d'ensembles de critères ou de principes, et de cadres de référence.

3. Améliorer le processus

61. La deuxième question importante à examiner porte sur le type de processus qui permettrait d'aboutir à ces résultats. La structure actuelle du mécanisme intergouvernemental pourrait demeurer inchangée, c'est-à-dire conserver les quatre niveaux actuels, à savoir: les réunions d'experts, les commissions, le Conseil du commerce et du développement et la Conférence. Toutefois, le fonctionnement du processus à chaque niveau devrait être amélioré.

a. Les réunions d'experts

62. Les réunions intergouvernementales d'experts pourraient être transformées en *groupes d'experts permanents*, avec une durée de vie pouvant aller de deux à quatre ans, chaque groupe étant spécialisé dans différentes questions fondamentales de développement et ayant pour objectif explicite de formuler des propositions pragmatiques. Les délibérations des groupes porteraient sur des sujets étant au cœur des domaines d'action prioritaires fixés par la Conférence. Les experts et le secrétariat devraient

entretenir des relations pendant toute la durée de vie des groupes, y compris entre les sessions. La continuité des thèmes serait ainsi automatiquement assurée et un collège d'experts associés à la CNUCED serait ainsi créé. Les décideurs et les autres acteurs du développement pourraient y retrouver un cadre intellectuel familier, valorisant ainsi davantage le caractère «normatif» des travaux de la CNUCED auprès d'experts nationaux qui auraient leurs propres raisons de participer aux réunions.

Recommandation n° 14: Les réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED devraient être transformées en groupes d'experts permanents, avec une durée de vie pouvant aller de deux à quatre ans, chaque groupe étant spécialisé dans différentes questions fondamentales de développement et ayant pour objectif explicite de formuler des propositions pragmatiques.

b. Les commissions

63. Il pourrait être judicieux de rationaliser et de regrouper les commissions de la CNUCED en deux grandes commissions, à savoir une commission de l'investissement et une commission du commerce. Cela semble possible car presque toutes les questions actuellement examinées par la Commission des entreprises (facilitation du commerce et internationalisation des entreprises) pourraient être confiées aux deux autres commissions. Les questions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui relèvent actuellement de la Commission des entreprises, et celles ayant trait à la technologie, qui relèvent actuellement de la Commission de l'investissement, pourraient être renvoyées à la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social. Dans le cas où les activités de cette dernière seraient recentrées sur les questions relatives aux TIC (conformément à la décision adoptée lors du Sommet mondial sur la société de l'information), le Groupe propose de créer une troisième commission qui serait la Commission de la technologie de la CNUCED. Cet organe examinerait les habituelles questions de technologie, aurait le même statut (intergouvernemental et à composition non limitée) que les autres commissions et ferait rapport au Conseil du commerce et du développement.

64. Les commissions examineraient les nouvelles questions qui revêtent une importance cruciale pour le développement dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la technologie. Elles donneraient aussi des

orientations aux groupes d'experts permanents et examineraient les propositions formulées par ces groupes en vue de les approuver, d'étudier leurs incidences sur les orientations et d'envisager leur application.

65. Les commissions doivent examiner les moyens d'améliorer leur efficacité et leur impact. Pour accroître leur pertinence, elles devraient s'efforcer d'élargir le cercle de leurs bénéficiaires et de leurs participants.

Recommandation n° 15: Les commissions de la CNUCED gagneraient à être rationalisées et à être transformées en une commission du commerce et une commission de l'investissement, avec une éventuelle troisième commission s'occupant de la technologie.

c. Le Conseil du commerce et du développement

66. Les travaux du Conseil du commerce et du développement doivent aussi être améliorés, afin de donner lieu à des délibérations plus dynamiques sur les grandes conceptions et stratégies en matière de développement ainsi que sur le traitement intégré des questions relatives au commerce, à l'investissement et à la technologie. Le Conseil devrait demeurer l'organe directeur de la CNUCED et continuer d'aborder les questions transversales telles que l'interdépendance, la coopération Sud-Sud, les PMA et l'Afrique.

67. Le débat de haut niveau du Conseil, qui s'est avéré inefficace (en partie en raison de la faible participation de représentants de haut niveau provenant des capitales) pourrait être remplacé par un dialogue multipartite sur les grands problèmes mondiaux qui se dégagent et sur les stratégies de développement ou par un *forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement* biennal, tout en maintenant au niveau ministériel la participation aux sessions de la Conférence. Ce forum devrait aborder des sujets choisis avec soin et conformes aux mandats existants et ses mécanismes devraient être définis. En outre, il pourrait être envisagé d'organiser une séance de dialogue interactif avec des groupes de réflexion du monde entier sur le développement économique, qui permettrait au Conseil de tenir des délibérations davantage axées sur les questions de fond. Le *Réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement*, dont la création a été proposée plus haut (par. 47), pourrait tenir ses conférences juste avant ou après les sessions du Conseil du commerce et du développement ou parallèlement à celles-ci.

Recommandation n° 16: Les délibérations du Conseil du commerce et du développement devraient s'enrichir d'une séance de dialogue interactif avec des groupes de réflexion sur le développement économique. Le débat de haut niveau, qui est inefficace, devrait être remplacé par un dialogue multipartite ou par un «forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement».

d. La Conférence

68. Dans la structure actuelle, la session quadriennale de la Conférence est une réunion fourre-tout qui, généralement, n'est pas assez ciblée et n'attire qu'une seule catégorie de décideurs, habituellement les ministres des États membres en charge des questions commerciales.

69. Comme solution de rechange, on pourrait envisager de transformer les grandes sessions quadriennales de la Conférence en sessions biennales consacrées à un seul thème fondamental (par exemple, le commerce et le développement, l'économie de l'information et le développement, l'investissement et le développement, la technologie et le développement, etc.). Cela contribuerait aussi à attirer les ministres en charge des ministères pertinents, à faire que les hauts responsables gouvernementaux soient plus souvent en prise avec les compétences de l'organisation et à faire concorder les sessions de la Conférence avec le cycle budgétaire de l'ONU.

70. Que les sessions de la Conférence se tiennent tous les deux ans ou tous les quatre ans, la préparation de chaque session – qui est un processus laborieux, mobilisant beaucoup de ressources et inefficace (10 à 12 mois) – devrait être plus courte et plus efficace.

Recommandation n° 17: On pourrait envisager de tenir les sessions de la Conférence tous les deux ans, en consacrant chaque session à un large thème relatif au développement. La préparation de chaque session de la Conférence devrait être plus courte et plus efficace.

C. Coopération technique

71. L'assistance technique de la CNUCED a contribué à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement de

participer à l'établissement de règles internationales (par exemple, diplomatie commerciale et accords internationaux d'investissement), à améliorer l'élaboration des politiques nationales (par exemple, examen de la politique d'investissement et politique de concurrence) et à rationaliser les systèmes et les procédures au niveau national (par exemple, gestion de la dette et réformes douanières).

72. Dans le même temps, l'organisation fait face à un certain nombre de problèmes dans l'exécution de ses activités d'assistance technique. Les activités de coopération technique sont réparties entre un grand nombre de projets, qui bénéficient de ressources relativement modestes et de plus en plus réduites. Et surtout, elle ne participe pas aux programmes nationaux de développement dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la CNUCED coopère en général avec plusieurs partenaires différents au niveau national, ce qui ne fait que fragmenter un peu plus ses activités. En conséquence, les contributions potentielles de l'assistance technique de la CNUCED ne sont pas pleinement reconnues au niveau national par les gouvernements et d'autres acteurs.

73. Pour remédier à ces problèmes, la CNUCED doit adapter ses activités d'assistance technique aux nouvelles orientations de la stratégie globale d'assistance technique de l'ONU visant à assurer «*dans les pays une présence des Nations Unies qui soit plus efficace, rationnelle, cohérente et concertée et qui donne de meilleurs résultats*» (document final du Sommet mondial de 2005).

74. L'assistance technique de la CNUCED devrait se fonder sur la notoriété et sur l'avantage comparatif que possède l'organisation en raison de ses compétences techniques en matière de politique économique et sur l'approche intégrée de l'exécution de ses activités. Dans ce contexte, il faut veiller à ce que la répartition des projets entre projets nationaux et internationaux (mondiaux, régionaux et/ou sous-régionaux) soit bien équilibrée. Alors que les projets internationaux arrivent mieux à toucher des groupes de pays sur des questions de portée générale et permettent un échange plus large de données d'expérience nationales, les projets nationaux peuvent être adaptés aux besoins particuliers d'un pays bénéficiaire.

75. Une participation accrue aux mécanismes de l'ONU mis en place au niveau des pays est une nécessité absolue, de même que la collaboration avec le PNUD, l'ONUDI, l'OMC, la Banque mondiale et d'autres organisations,

y compris des organisations d'intégration régionale, pour que la CNUCED apporte une coopération technique holistique et multidisciplinaire dans le cadre de programmes de pays et d'initiatives régionales. Cette participation aux programmes de pays et à leur suivi pourrait être favorisée par la désignation, au sein de la CNUCED, de responsables de pays, en particulier pour chaque PMA, qui devraient être en relation étroite avec les coordonnateurs résidents de l'ONU. Ces responsables pourraient aussi coopérer avec les commissions régionales et d'autres organisations régionales à l'élaboration de programmes régionaux de développement.

Recommandation n° 18: La CNUCED devrait accroître sa participation aux mécanismes d'assistance technique au niveau des pays et aux programmes régionaux de développement, y compris dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement.

76. Afin de répondre aux aspirations et de s'acquitter des mandats que les États membres ont définis à São Paulo, il est impérieux de remédier à «l'éclatement» actuel des activités de coopération technique en adoptant une approche plus cohérente et intégrée. Les très nombreux projets (actuellement plus de 400, dont la plupart sont de petits projets) devraient être regroupés en quatre ou cinq grands programmes axés sur des thèmes fondamentaux, en vue d'en maximiser l'impact et d'en accroître l'efficacité et la cohérence. Certes, l'assistance technique devrait répondre aux demandes des pays en développement, mais elle devrait aussi cibler ceux qui ont les plus grands besoins, en particulier les PMA et les pays africains.

77. La mise en place de sources de financement stables, suffisantes et prévisibles demeure un défi important. On ne saurait surestimer à quel point il est important que les activités de coopération technique bénéficient d'un financement de ce type, qui corresponde et soit conforme aux priorités programmatiques telles que définies dans le Consensus de São Paulo.

78. La CNUCED n'exploite pas pleinement les possibilités offertes par les programmes de pays bilatéraux, essentiellement parce qu'elle n'est pas présente sur le terrain. Elle pourrait y remédier en entretenant des contacts plus systématiques et réguliers avec les représentants des donateurs bilatéraux présents dans les pays en développement bénéficiaires, ainsi qu'avec les organismes partenaires dans ces pays, dans le cadre de l'exécution de projets nationaux de développement.

79. À côté des sources traditionnelles de financement, on devrait envisager de faire appel aux fonds d'organisations internationales et intergouvernementales, du secteur privé, de banques régionales de développement, d'organisations non gouvernementales, etc.

Recommandation n° 19: Les activités d'assistance technique de la CNUCED devraient s'appuyer sur l'excellence technique de l'institution en matière de questions de politique économique. La CNUCED devrait regrouper ses quelque 400 projets en quatre ou cinq grands programmes de coopération technique axés sur des thèmes fondamentaux, en vue d'en maximiser l'impact et d'en accroître l'efficacité et la cohérence. Elle devrait également diversifier ses sources de financement.

80. Un moyen de remédier à ce problème pourrait être de créer un organe consultatif pour l'assistance technique de la CNUCED. Celui-ci pourrait être composé des chefs d'institutions d'aide au développement et d'institutions bénéficiaires de pays en développement (les États membres seraient ainsi représentés par des experts nationaux au sein des organismes bilatéraux d'aide au développement et des organismes bénéficiaires). Ce conseil consultatif conseillerait le Secrétaire général sur la définition des stratégies institutionnelles de coopération technique et examinerait l'impact de celles-ci. Il pourrait aussi centraliser les activités de collecte de fonds, en organisant une conférence annuelle d'annonce de contributions pendant la session annuelle du Conseil du commerce et du développement. Ce mécanisme permettrait de s'assurer que les fonds sont collectés de manière concertée, centralisée et coordonnée et que l'assistance technique de la CNUCED répond aux orientations et aux priorités générales définies par les États membres.

Recommandation n° 20: La CNUCED devrait envisager de se doter d'un organe consultatif pour l'assistance technique, composé de représentants d'institutions d'aide au développement et d'institutions bénéficiaires, qui conseillerait le Secrétaire général sur la définition de stratégies institutionnelles de coopération technique et examinerait l'impact de celle-ci.

D. Créer des synergies et garantir la cohérence

81. Afin d'accroître la pertinence de la CNUCED et de maximiser son impact sur le développement, il faudrait exploiter davantage les synergies entre les travaux de recherche et d'analyse des politiques, la formation de consensus au niveau international et les activités opérationnelles. Ces trois piliers de l'organisation revêtent une importance égale et doivent rester sur un pied d'égalité.

82. Il faudrait mettre en place des mécanismes interdivisions réunissant des experts des principales disciplines qui seraient joignables à tout moment pour répondre dans les plus brefs délais aux besoins urgents des pays en développement (par exemple, en cas de crise financière ou de tsunami), en étant capable de «parer au plus pressé» ou de «réagir rapidement» aussi bien sur le plan de l'analyse des politiques que de celui de la coopération technique.

83. La CNUCED devrait envisager de créer une équipe spéciale chargée de donner des conseils sur les orientations stratégiques, qui pourrait, par exemple, proposer de présenter aux responsables gouvernementaux des exposés sur des questions de commerce, d'investissement et de technologie, immédiatement après un changement de gouvernement dans les (petits) pays en développement et les PMA ou lorsque des pays revoient leurs politiques et stratégies nationales de développement économique. Cette équipe pourrait aussi informer les parlementaires des pays en développement des questions stratégiques relatives au commerce et à l'investissement.

84. Afin de veiller aux synergies entre les trois piliers de son activité, il est important d'éviter de compartimenter le secrétariat. Un mécanisme central devrait être mis en place pour assurer la coordination verticale et horizontale et veiller aux synergies entre les trois piliers et les divisions, ainsi que pour mener la coopération avec d'autres organisations internationales qui appartiennent au système des Nations Unies ou qui n'en font pas partie.

Recommandation n° 21: La CNUCED devrait veiller aux synergies entre les trois piliers de son activité en renforçant son mécanisme central de coordination verticale et horizontale. Elle pourrait également créer des équipes multidisciplinaires pour répondre efficacement aux nouveaux besoins des pays en développement. Et elle pourrait proposer de présenter, immédiatement après un changement de gouvernement, des exposés sur des questions de commerce, d'investissement et de technologie aux nouvelles équipes gouvernementales.

Conclusions

85. Dans son rapport, le Groupe de personnalités examine les moyens d'accroître l'efficacité et la rationalité du fonctionnement de la CNUCED et de renforcer le rôle et l'impact de celle-ci en matière de développement à la lumière du Plan d'action de Bangkok et du Consensus de São Paulo. Il ne prétend ni à un traitement global ni à une analyse exhaustive des questions en jeu. Il présente plutôt un certain nombre d'idées qui visent à remédier aux problèmes et aux défis auxquels est confrontée la CNUCED. Il aborde les questions stratégiques qui se posent à l'organisation et qui illustrent la réflexion actuelle sur les problèmes de développement et le nouvel environnement que constitue la mondialisation. Son rapport entend être un rapport prospectif, assorti de propositions pragmatiques.

86. Le rapport est adressé au Secrétaire général de la CNUCED. Si certaines propositions relèvent des compétences de celui-ci pour leur application, d'autres nécessiteront des consultations avec les États membres. Pour d'autres encore, la décision incombera entièrement aux États membres, après une éventuelle intervention du Secrétaire général de l'ONU dans les instances appropriées.

87. De l'avis du Groupe, tout effort visant à revitaliser la CNUCED doit suivre une approche participative mettant en jeu tous les acteurs au sein du secrétariat, au niveau intergouvernemental et dans le cadre plus large de la réforme de l'ONU. L'examen à mi-parcours de la CNUCED, la réforme en cours de l'ONU dans le domaine du développement et la préparation de la prochaine session de la Conférence sont autant de facteurs favorables à la revitalisation de l'organisation.

88. Le Groupe se réjouit d'apporter sa contribution au renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement. Il suivra avec grand intérêt l'évolution de l'organisation dans ce domaine et serait heureux d'apporter d'autres pierres au futur édifice de la CNUCED si on le lui demandait.

Annexe 1. Mandat du Groupe de personnalités

Renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement

La CNUCED est un organisme de développement unique en son genre, qui a pour ambition d'intégrer à leur avantage les pays en développement dans l'économie mondiale en vue d'éliminer la pauvreté.

Le Plan d'action de Bangkok, adopté à la dixième session de la Conférence, constitue le fondement du mandat et de la mission de la CNUCED en matière de développement. Ce mandat a été confirmé et actualisé à la onzième session de la Conférence, dans le Consensus de São Paulo. Il précise que la CNUCED est le principal organe des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes concernant le financement, la technologie, l'investissement et le développement durable.

C'est dans cette optique que le Secrétaire général a créé un groupe de personnalités pour le conseiller sur les moyens de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement. Ce groupe a, plus précisément, pour tâche:

- De faire des propositions visant à renforcer les trois grands axes d'intervention de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse des politiques, la formation de consensus et l'assistance technique, et à favoriser leur interaction, en vue de rendre l'organisation plus dynamique, plus efficace et plus performante dans l'accomplissement de sa mission;
- D'examiner comment la CNUCED, dans son domaine de compétence, pourrait piloter le suivi du Sommet mondial de 2005 et faire avancer les choses;
- D'étudier comment la CNUCED peut renforcer sa coopération et créer des synergies avec d'autres organisations internationales, et intensifier son interaction avec d'autres partenaires de développement, notamment la société civile et le secteur privé.

Le Groupe se compose de huit personnalités indépendantes qui connaissent bien les questions de développement et qui jouissent d'une réputation internationale en la matière.

Le Groupe fait rapport au Secrétaire général de la CNUCED.

Annexe 2. Remerciements

Le Groupe de personnalités tient à exprimer sa gratitude la plus sincère aux hauts collaborateurs ci-après pour les contributions de fond qu'ils ont apportées à ses travaux: M. José Estanislau do Amaral (Conseiller principal auprès de S. E. M. Cardoso); M^{me} Päivi Kairamo-Hella (Conseillère principale auprès de S. E. M^{me} Halonen); M. Jianhua Liu (Conseiller principal auprès de S. E. M. Long); M. Aziz Ponary Mlima et M. Burhani A. Mlundi (Conseillers spéciaux auprès de S. E. M. Mkapa); M. Jon Mørland (Conseiller spécial auprès de M^{me} Brundtland); M. Daniel Gabriel Tembe (Conseiller principal auprès de S. E. M. Chissano); et M. Jarmo Viinanen (Chef de cabinet de S. E. M^{me} Halonen).

Le Groupe tient aussi à remercier M. James X. Zhan (Coordonnateur du Groupe de personnalités) et M. Jörg Weber (économiste), membres du secrétariat de la CNUCED, pour le soutien technique et l'appui administratif des plus précieux qu'ils ont apportés à ses travaux.

Pour ses travaux, le Groupe s'est largement inspiré des points de vue exprimés par un grand nombre d'ambassadeurs et de coordonnateurs régionaux qui ont participé à plusieurs réunions informelles à Genève.

Le Groupe s'est aussi inspiré de l'avis de M. Dirk J. Bruinsma, Secrétaire général adjoint de la CNUCED.

Le Groupe s'est également inspiré d'une communication établie par S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil d'administration du Centre Sud.

Le Groupe a pu mener ses travaux grâce aux contributions généreuses du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède.

Des contributions en nature ont été reçues de l'Institut Fernando Henrique Cardoso, du Cabinet de la Présidente de la Finlande et du Forum de Boao pour l'Asie.

Les missions permanentes de l'Autriche, du Pakistan et des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont été le cadre de

consultations tenues entre les membres du Groupe et des ambassadeurs et coordonnateurs régionaux en poste à Genève. Les missions permanentes du Brésil, de la Chine, de la Finlande, du Mozambique, de la Norvège et de la Tanzanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont facilité les travaux du Groupe.

Le Groupe est très reconnaissant de toutes les contributions reçues.
